

VIA LE SDÉ

Montréal, le 31 août 2026

Nicolas Dubé

Associé

Ligne directe : 514-392-9432

nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

M^e Johanne Skelling

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à
compter du 1^{er} octobre 2026
Dossier de la Régie : R-4334-2026
Notre dossier : G10124728**

Chère consœur,

La présente vous est transmise dans le cadre du présent dossier et fait suite à la lettre de planification d'audience de l'Association des consommateurs industriels de gaz (l'« **ACIG** ») transmise le 25 août dernier.

Par la présente, l'ACIG souhaite informer la Régie qu'elle prévoit, lors de la présentation de sa preuve en cours d'audience, référer à certains éléments de preuve déposés par Énergir dans le cadre du dossier R-4353-2026, notamment la pièce C-Énergir-0006 relative aux frais de socialisation du GSR associés aux surcoûts liés aux volumes de GSR invendus requis pour atteindre les seuils réglementaires prévus au *Règlement concernant le gaz de source renouvelable*.

Qui plus est, tel qu'invité par la Régie dans sa lettre du 21 août dernier (A-0028), l'ACIG entend soumettre à la Régie ses commentaires sur le décret numéro 1245-2026 et recommander à la Régie de suspendre temporairement l'inclusion à la base tarifaire de l'année 2026-2027 les frais de socialisation découlant de la méthode prévisionnelle approuvée par la Régie dans la décision D-2026-059.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé

ND/